

Direction des Ressources Humaines Non Médicales

REF : DRHNM/EL/CPN/2024

Directrice adjointe
Emmanuelle LUISSINT

DECISION DRHNM n° 2024-004 portant ouverture d'un concours réservé sur titres pour l'accès à certains corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière

VU le code général de la Fonction Publique,

VU le code de la Santé Publique,

VU le décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 25 mars 2022 fixant les règles d'organisation des concours réservés sur titres pour l'accès à certains corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière ;

VU la délégation de signature donnée à Madame Emmanuelle LUISSINT, Directrice adjointe à la Direction des Ressources Humaines Non Médicales du Grand Hôpital de l'Est Francilien ;

Article 1 : Un concours réservé sur titres pour l'accès à certains corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière est ouvert au Grand Hôpital de l'Est Francilien, à hauteur de 255 postes.

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires relevant des corps des :

- infirmiers de catégorie B régis par le décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988,
- masseurs-kinésithérapeutes de catégorie B régis par le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011,
- manipulateurs en électroradiologie médicale de catégorie B régis par le décret n° 2011-748 du 27 juin 2011,

titulaires de l'un des titres ou diplômes requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et comptant au **29 février 2024** au moins cinq ans de services publics effectifs pour l'accès aux premiers et deuxièmes grades des corps précités.

Article 3 : Le concours réservé sur titres est constitué d'un examen du dossier de chaque candidat et d'une audition :

- **Examen du dossier** :

- Sélection par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours. Le jury apprécie le dossier notamment au regard de ses titres, diplômes et qualifications équivalentes à celles requises pour l'accès au corps d'accueil, ainsi que son expérience professionnelle.

- **Audition** : (durée totale : 10 minutes maximum)
 - o Présentation par le candidat retenu, de son parcours professionnel à partir du dossier de candidature transmis au jury ainsi que, le cas échéant, des diverses formations professionnelles dont il a bénéficié (durée : 5 minutes maximum)
 - o Discussion avec le jury (durée : 5 minutes maximum).

Article 4 : Les auditions débiteront au second semestre 2024. Les candidats retenus recevront une convocation leur indiquant le jour, l'heure et le lieu de leur audition.

Article 5 : Les candidatures doivent être adressées, le **29 février 2024 dernier délai**, cachet de la poste faisant foi, par lettre recommandée avec accusé de réception, à :

Grand Hôpital de l'Est Francilien
Madame LUISSINT, Directrice adjointe,
Direction des Ressources Humaines Non Médicales
6-8 rue St Fiacre - B.P. 218
77104 MEAUX CEDEX

Accompagnées des pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie sur papier libre ;
- La photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- La photocopie des titres, diplômes et autres qualifications équivalentes dont le candidat est titulaire ;
- Le formulaire de renseignement dûment complété, daté et signé (le formulaire est mis à disposition à l'accueil DRH du site de Meaux et au secrétariat DRH des sites de Coulommiers, Jouarre et Marne-la-Vallée) ;
- L'état des services, complété par l'autorité investie du pouvoir de nomination, justifiant d'au moins cinq ans de services publics effectifs au 29 février 2024 et du corps dont le candidat relève à cette même date.

Article 6 : Tout dossier incomplet à sa réception sera rejeté.

Article 7 : Le Directeur du Grand Hôpital de l'Est Francilien est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Meaux, le 16 janvier 2024

La Directrice adjointe,




Emmanuelle LUISSINT